

**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto****Rapport de la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
sur sa dixième session, tenue à Lima
du 1^{er} au 14 décembre 2014****Première partie: Délibérations**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1	5
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	2–28	5
A. Adoption de l'ordre du jour	2–4	5
B. Élection au Bureau de membres de remplacement	5	7
C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.....	6–15	7
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	16–18	8
E. État de la ratification de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto	19–24	9
F. Participation.....	25–27	10
G. Documentation.....	28	10
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour).....	29–41	10
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	29–37	10
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	38–41	11
IV. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre (Point 4 de l'ordre du jour).....	42–47	12



V.	Questions relatives à l'application conjointe (Point 5 de l'ordre du jour).....	48-53	13
VI.	Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions (Point 6 de l'ordre du jour).....	54-57	14
VII.	Fonds pour l'adaptation (Point 7 de l'ordre du jour).....	58-65	15
	A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation	58-63	15
	B. Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation.....	64-65	16
VIII.	Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto (Point 8 de l'ordre du jour).....	66-72	16
IX.	Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I (Point 9 de l'ordre du jour).....	73-77	17
	A. Communications nationales	73-74	17
	B. Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement.....	75	17
	C. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto	76-77	17
X.	Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 <i>ter</i>) de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente» (Point 10 de l'ordre du jour).....	78-79	18
XI.	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (Point 11 de l'ordre du jour).....	80-81	18
XII.	Questions relatives aux: (Point 12 de l'ordre du jour).....	82-87	18
	A. Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto	82-84	18
	B. Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto	85-87	18
XIII.	Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (Point 13 de l'ordre du jour).....	88	19
XIV.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 14 de l'ordre du jour).....	89-90	19
	A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013	89-90	19
	B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015	89-90	19
XV.	Réunion de haut niveau (Point 15 de l'ordre du jour).....	91-98	19
	A. Déclarations des Parties	97	20
	B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs	98	20

XVI.	Questions diverses (Point 16 de l'ordre du jour).....	99	20
XVII.	Clôture des travaux de la session (Point 17 de l'ordre du jour).....	100–101	20
	A. Adoption du rapport de la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto	100	20
	B. Clôture de la session	101	21
Annexes			
I.	Parties to the Kyoto Protocol, observer States and United Nations organizations that attended the tenth session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol		22
II.	Calendar of meetings of Convention and Kyoto Protocol bodies, 2015–2019.....		26
III.	Documents before the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol at its tenth session.....		27

Deuxième partie: Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa dixième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

FCCC/KP/CMP/2014/9/Add.1

Décision

- 1/CMP.10 Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation
- 2/CMP.10 Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation
- 3/CMP.10 Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement
- 4/CMP.10 Directives relatives au mécanisme pour un développement propre
- 5/CMP.10 Directives concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto
- 6/CMP.10 Synergie en matière d'accréditation au titre des mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto
- 7/CMP.10 Résultats du programme de travail sur les modalités et les procédures applicables à des activités supplémentaires éventuelles liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre du mécanisme pour un développement propre
- 8/CMP.10 Questions administratives, financières et institutionnelles

Résolution

- 1/CMP.10 Remerciements au Gouvernement de la République du Pérou et aux habitants de Lima

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (ci-après la CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, a été ouverte le 1^{er} décembre 2014 sur le site de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Lima (Pérou) par le Ministre péruvien de l'environnement, M. Manuel Pulgar-Vidal, Président de la dixième session de la CMP¹.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance², le 1^{er} décembre, la CMP a examiné une note de la Secrétaire exécutive dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/CMP/2014/1), établi en accord avec le Président de la neuvième session de la CMP après consultation du Bureau de la CMP.

3. Le Président de la dixième session de la CMP a proposé d'adopter l'ordre du jour provisoire avec une modification apportée au point 12 de sorte qu'il comporte deux points subsidiaires distincts.

4. Sur proposition du Président, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Élection au Bureau de membres de remplacement;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - e) État de la ratification de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto.
3. Rapports des organes subsidiaires:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.

¹ La dixième session de la CMP s'est tenue parallèlement à la vingtième session de la Conférence des Parties, dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct (FCCC/CP/2014/10). Les déclarations et l'allocation de bienvenue prononcées à l'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Lima sont évoquées dans le rapport de la Conférence des Parties. Les délibérations des séances communes de la Conférence des Parties et de la CMP tenues dans le cadre des sessions sont consignées dans les deux rapports.

² Les séances de la CMP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

5. Questions relatives à l'application conjointe.
6. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
7. Fonds pour l'adaptation:
 - a) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation;
 - b) Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation.
8. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto.
9. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I³:
 - a) Communications nationales;
 - b) Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement;
 - c) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.
10. Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente».
11. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
12. Questions relatives aux:
 - a) Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto;
 - b) Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
13. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
14. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015.
15. Réunion de haut niveau:
 - a) Déclarations des Parties;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
16. Questions diverses.
17. Conclusion des travaux de la session:
 - a) Adoption du rapport de la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - b) Clôture de la session.

³ L'expression «Partie visée à l'annexe I» est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

B. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Ce point de l'ordre du jour a été examiné à la 1^{re} séance et à la reprise de la 10^e séance de la CMP, les 1^{er} et 13 décembre respectivement. Il n'a pas été nécessaire de procéder à l'élection de membres de remplacement⁴.

C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. À la 1^{re} séance, le Président a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire⁵. Il a fait observer que les organes subsidiaires se réuniraient afin d'élaborer, avant la clôture de la session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) le 6 décembre, et avant le lancement du processus d'évaluation multilatérale par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) le même jour, des projets de décision et de conclusions qui seraient soumis à la CMP pour examen. Il a noté également que, vu les contraintes de gestion du temps pesant sur la session de la CMP, il ne serait pas possible de prolonger les sessions des organes subsidiaires. Le Président a fait savoir à la CMP que le premier processus d'évaluation multilatérale susmentionné que le SBI devait lancer le 6 décembre se poursuivrait jusqu'au 8 décembre.

7. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires:

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Point 10 Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente»

Point 12 a) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 7 b) Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation

Point 9 Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I

Point 11 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

Point 12 b) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

Point 14 Questions administratives, financières et institutionnelles

8. S'agissant du point 15 de l'ordre du jour, intitulé «Réunion de haut niveau», le Président a informé les participants que les dispositions applicables suivraient l'approche décrite à la séance d'ouverture de la Conférence des Parties⁶.

⁴ Voir le document FCCC/CP/2014/10, par. 11 et 12. La liste des membres élus au Bureau de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la CMP est disponible à l'adresse: http://unfccc.int/bodies/election_and_membership/items/6558.php.

⁵ FCCC/KP/CMP/2014/1.

⁶ Voir le document FCCC/CP/2014/10, par. 18 à 21.

9. Le Président a rappelé aux Parties son approche en matière de gestion du temps de réunion, telle qu'exposée à la 1^{re} séance de la Conférence des Parties⁷, et a précisé qu'avec l'approche annoncée mise en place, la CMP pourrait se pencher sur les résultats de ses travaux le 12 décembre.

10. La CMP est convenue de poursuivre ses travaux sur la base des propositions faites par le Président.

11. À la 2^e séance commune de la Conférence des Parties et de la CMP, le 1^{er} décembre, des déclarations de portée générale ont été prononcées par les représentants de l'État plurinational de Bolivie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Australie (au nom du Groupe composite), de l'Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres), du Mexique (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de Nauru (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Soudan (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Nicaragua (au nom des pays en développement animés du même esprit) et du Népal (au nom des pays les moins avancés).

12. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de deux collectifs d'organisations non gouvernementales (femmes et égalité des sexes, et jeunesse).

13. À la reprise de la 2^e séance commune de la Conférence des Parties et de la CMP, le 1^{er} décembre, des déclarations de portée générale ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Inde), de la République bolivarienne du Venezuela (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), du Pakistan (au nom des pays en développement animés du même esprit), du Panama (au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides), du Chili (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et du Belize (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale).

14. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de quatre collectifs d'organisations non gouvernementales (environnement, peuples autochtones, administrations locales et autorités municipales, et syndicats).

15. Durant la session, le Président a organisé un certain nombre de séances plénières informelles de bilan, ayant pour objet de contribuer à l'ouverture, au caractère non exclusif et à la transparence des négociations, et de fournir à tous les participants une vue d'ensemble de l'organisation des travaux, des dispositions prises et du déroulement des négociations⁸.

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

16. À la 10^e séance, le 12 décembre, le Président a rappelé que, à sa première session, la CMP avait adopté la décision 36/CMP.1, qui dispose que les pouvoirs émanant des Parties au Protocole de Kyoto seraient valables pour la participation de leurs représentants aux sessions de la Conférence des Parties et de la CMP et qu'un seul rapport sur la vérification des pouvoirs serait présenté pour approbation par le Bureau, conformément à la pratique établie.

⁷ Voir le document FCCC/CP/2014/10, par. 22.

⁸ Voir la page Web: <http://unfccc6.meta-fusion.com/cop20/events>.

17. Le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs⁹, dans lequel il est indiqué que le Bureau, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur tel qu'il est appliqué, a examiné et approuvé les pouvoirs des représentants des Parties.

18. Compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires présentés par une Partie (Pérou), la CMP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session. En outre, le secrétariat a reçu les pouvoirs émanant du Rwanda et des Bahamas les 15 et 22 janvier 2015, respectivement.

E. État de la ratification de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

19. À sa 3^e séance, le 3 décembre, la CMP a examiné le rapport de situation, présenté par la Secrétaire exécutive, concernant les instruments d'acceptation de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, qui avaient été reçus par le Dépositaire.

20. La Secrétaire exécutive a rappelé que, le 8 décembre 2012, l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto avait été adopté par la CMP à sa huitième session¹⁰. Elle a souligné que, compte tenu du nombre actuel de Parties au Protocole de Kyoto (192), 144 instruments d'acceptation étaient requis pour que l'amendement de Doha entre en vigueur. Elle a fait observer que, au 2 décembre 2014, le Dépositaire avait reçu les instruments d'acceptation de l'amendement de Doha de 19 Parties^{11, 12}. Elle a engagé vivement toutes les Parties à accélérer leurs procédures internes en vue de ratifier l'amendement de Doha et à déposer dès que possible leurs instruments d'acceptation auprès du Dépositaire.

21. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations.

22. Le Président a également engagé vivement les Parties à accélérer le dépôt de leurs instruments d'acceptation de l'amendement de Doha et à les déposer aussi tôt que possible auprès du Dépositaire. Sur proposition du Président, la CMP est convenue qu'elle examinerait les conclusions établies par le Président au sujet de la ratification de l'amendement de Doha.

23. À la 10^e séance, le Président a signalé que le Dépositaire avait reçu deux instruments d'acceptation supplémentaires de l'amendement de Doha. Le 1^{er} décembre 2014, un instrument d'acceptation avait été déposé par Nauru et, le 4 décembre 2014, un autre instrument d'acceptation avait été déposé par les Tuvalu. Il a félicité ces deux Parties pour avoir accepté l'amendement de Doha et a fait observer que 123 instruments d'acceptation supplémentaires étaient requis pour que l'amendement entre en vigueur¹³.

24. Sur proposition du Président, la CMP a pris note des déclarations faites par la Secrétaire exécutive et le Président à la 3^e séance, engageant vivement toutes les Parties à accélérer leurs procédures internes en vue de ratifier l'amendement de Doha et à déposer dès que possible leurs instruments d'acceptation auprès du Dépositaire.

⁹ FCCC/KP/CMP/2014/8.

¹⁰ Décision 1/CMP.8.

¹¹ En outre, le 17 décembre 2014, le Dépositaire a informé les Parties qu'il avait reçu l'instrument d'acceptation des Comores le 7 septembre 2014.

¹² Des informations relatives à l'état de ratification de l'amendement de Doha sont disponibles à l'adresse: http://unfccc.int/kyoto_protocol/doha_amendment/items/7362.php.

¹³ Voir les notes de bas de page n^{os} 11 et 12 plus haut.

F. Participation

25. Les sessions tenues à Lima ont rassemblé les représentants de 183 Parties au Protocole de Kyoto ainsi que les représentants de cinq États dotés du statut d'observateur, de 49 organes et programmes des Nations Unies, de secrétariats de conventions, d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées du système des Nations Unies, dont la liste figure à l'annexe I.

26. Ont également participé à la session les représentants de 53 organisations intergouvernementales et de 624 organisations non gouvernementales, dont la liste figure dans le document FCCC/CP/2014/INF.2.

27. Conformément à la décision 36/CMP.1, la décision de la Conférence des Parties concernant la participation d'organisations en qualité d'observateurs s'applique également à la CMP. La liste des organisations qui venaient d'être admises en qualité d'observateurs aux sessions de la Conférence des Parties et de la CMP figure dans le document FCCC/CP/2014/4¹⁴.

G. Documentation

28. La liste des documents dont la CMP était saisie à sa dixième session figure à l'annexe III du présent rapport.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

29. À la 10^e séance, le Président du SBSTA, M. Emmanuel Dumisani Dlamini (Swaziland), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur sa quarante et unième session¹⁵ et a rendu compte oralement des résultats des quarantième et quarante et unième sessions de cet organe intéressant la CMP.

30. À la même séance, la CMP, sur proposition du Président, a pris note du rapport du SBSTA sur sa quarantième session¹⁶, du projet de rapport du SBSTA sur sa quarante et unième session¹⁷ et du rapport oral du Président du SBSTA. Le Président a remercié M. Dlamini d'avoir guidé avec compétence les travaux de cet organe.

31. Le SBSTA a recommandé un projet de décision¹⁸ en vue de son examen et de son adoption par la CMP. Sur recommandation du SBSTA, la CMP a adopté la décision 7/CMP.10, intitulée «Résultats du programme de travail sur les modalités et les procédures applicables à des activités supplémentaires éventuelles liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre du mécanisme pour un développement propre».

¹⁴ Pour un compte rendu complet des délibérations concernant le point subsidiaire de l'ordre du jour de la Conférence des Parties relatif à l'admission d'organisations en qualité d'observateurs, voir le paragraphe 13 du document FCCC/CP/2014/10.

¹⁵ FCCC/SBSTA/2014/L.20.

¹⁶ FCCC/SBSTA/2014/2 et Add.1.

¹⁷ Voir la note de bas de page n° 15 plus haut.

¹⁸ FCCC/SBSTA/2014/L.24 et Add.1.

32. À la même séance, le Président a informé les participants qu'il avait, après la clôture de la quarante et unième session du SBSTA, demandé au Président de cet organe d'entreprendre des consultations sous son autorité, étant donné que les Parties n'étaient pas en mesure de parvenir à un consensus sur le point 11 a) de l'ordre du jour de la quarante et unième session, intitulé «Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto»¹⁹.

33. Sur proposition du Président²⁰, la CMP a adopté des conclusions concernant les incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto, telles qu'elles figurent dans les paragraphes 34 et 35 ci-après.

34. La CMP a constaté que le SBSTA avait poursuivi ses travaux concernant les incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto, mais qu'il n'avait pas été en mesure de les achever. La CMP a prié le SBSTA de poursuivre l'examen de ces incidences à sa quarante-deuxième session (juin 2015) en s'appuyant sur les textes des projets de décision disponibles dans l'annexe au document FCCC/KP/CMP/2014/L.6, en vue de recommander l'adoption de projets de décision sur cette question à la onzième session de la CMP (novembre-décembre 2015).

35. La CMP a également noté la conclusion du SBSTA selon laquelle il poursuivra, à sa quarante-deuxième session, son étude des critères de comptabilisation, de notification et d'examen applicables aux Parties visées à l'annexe I de la Convention qui n'ont pas d'engagement chiffré en matière de limitation et de réduction des émissions pour la deuxième période d'engagement, parallèlement à son examen du programme de formation actualisé à l'intention des membres des équipes d'experts qui participent aux examens annuels au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto.

36. À la même séance, les représentants de six Parties ont fait des déclarations, notamment au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres.

37. En outre, le 14 décembre, le secrétariat a reçu une déclaration écrite de l'Ukraine, énonçant les conditions qui l'empêchaient de se livrer à une quelconque activité internationale de commerce ou de vente d'unités de quantité attribuée reportées de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, et a demandé à ce que cette déclaration soit incorporée dans le rapport sur la session.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

38. À la 10^e séance, le Président du SBI, M. Amena Yauvoli (Fidji), a présenté le projet de rapport du SBI sur sa quarante et unième session²¹ et a rendu compte oralement des résultats des quarantième et quarante et unième sessions de cet organe intéressant la CMP.

¹⁹ FCCC/SBSTA/2014/2, par. 87.

²⁰ FCCC/KP/CMP/2014/L.6.

²¹ FCCC/SBI/2014/L.25.

39. À la même séance, la CMP, sur proposition du Président, a pris note du rapport du SBI sur sa quarantième session²², du projet de rapport du SBI sur sa quarante et unième session²³ et du rapport oral du Président du SBI. Le Président de la CMP a remercié M. Yauvoli pour sa direction avisée des travaux du SBI.

40. Le SBI a recommandé quatre projets de décision²⁴ en vue de leur examen et de leur adoption par la CMP. Sur proposition du SBI²⁵, la CMP a adopté la décision 6/CMP.10, intitulée «Synergie en matière d'accréditation au titre des mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto», telle que modifiée oralement.

41. À la même séance, les représentants de quatre Parties ont fait des déclarations, notamment au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres.

IV. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 4 de l'ordre du jour)

42. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2014/5 contenant le rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre, qui détaille les activités du Conseil exécutif au cours de la période allant du 5 octobre 2013 au 30 septembre 2014.

43. Le Président du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre, M. Hugh Sealy (Grenade), a rendu compte à la CMP de l'état d'avancement des travaux du Conseil exécutif. Il a appelé l'attention sur les recommandations formulées par le Conseil à l'intention de la CMP. Le Président de la CMP a remercié tous les membres du Conseil pour leurs efforts et a salué les résultats obtenus au cours de l'année écoulée.

44. Les représentants de deux Parties ont pris la parole. Une déclaration a également été faite par un représentant de la Banque mondiale.

45. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M. Jeffery Spooner (Jamaïque) et M. Marko Berglund (Finlande).

46. À la 10^e séance, sur proposition du Président²⁶, la CMP a adopté la décision 4/CMP.10, intitulée «Directives relatives au mécanisme pour un développement propre».

47. À la reprise de la 10^e séance, le 13 décembre, le Président a informé les participants que les consultations s'étaient conclues par la présentation des candidats au Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre. Sur proposition du Président, la CMP a élu les membres et membres suppléants du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre dont le nom suit²⁷.

²² FCCC/SBI/2014/8 et Add.1.

²³ Voir la note de bas de page n° 21 plus haut.

²⁴ FCCC/SBI/2014/8/Add.1, FCCC/SBI/2014/L.39 et FCCC/SBI/2014/L.28.

²⁵ Pour la recommandation, voir le paragraphe 57 du document FCCC/SBI/2014/8. Pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SBI/2014/8/Add.1.

²⁶ FCCC/KP/CMP/2014/L.3.

²⁷ La liste la plus récente des membres est disponible à l'adresse: http://unfccc.int/bodies/election_and_membership/items/6558.php.

Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

	Membre	Suppléant
États d’Afrique	M. Balisi Gopolang (Botswana)	M. Joseph Amougou (Cameroun)
États d’Asie et du Pacifique	M. Muhammad Irfan Tariq (Pakistan)	M. Daegyun Oh (Corée)
États d’Amérique latine et des Caraïbes	M. Eduardo Calvo (Pérou)	M. Arthur Rolle (Bahamas)
États d’Europe occidentale et autres États	M. Martin Enderlin (Suisse)	M. Olivier Kassi (Belgique)
Parties visées à l’annexe I	M. Lambert Schneider (Union européenne)	M. Kazunari Kainou (Japon) M. Piotr Dombrowicki (Pologne) ²⁸

V. Questions relatives à l’application conjointe

(Point 5 de l’ordre du jour)

48. À la 3^e séance, le Président s’est référé au document FCCC/KP/CMP/2014/4 contenant le rapport annuel du Comité de supervision de l’application conjointe, qui détaille les activités du Comité pendant la période allant du 24 septembre 2013 au 17 septembre 2014.

49. Le Président du Comité de supervision de l’application conjointe, M. Piotr Dombrowicki (Pologne), a rendu compte de l’état d’avancement des travaux du Comité. Il a appelé l’attention sur les recommandations du Comité devant être examinées par la CMP. Le Président de la CMP a remercié tous les membres et membres suppléants du Comité de supervision pour leurs efforts tout au long de l’année écoulée.

50. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M. Yaw Osafo (Ghana) et M. Dimitar Nikov (France).

51. À la 10^e séance, sur proposition du Président²⁹, la CMP a adopté la décision 5/CMP.10, intitulée «Directives concernant l’application de l’article 6 du Protocole de Kyoto».

52. À la reprise de la 10^e séance, le 13 décembre, le Président a noté que le Comité était dans l’attente de candidatures et a engagé les Parties visées à l’annexe I à poursuivre les consultations et à soumettre la candidature en suspens à la Secrétaire exécutive le plus tôt possible et, au plus tard, le 31 janvier 2015. Une fois la candidature reçue, le membre suppléant sera réputé avoir été élu à la dixième session de la CMP, conformément à la pratique établie.

53. Sur proposition du Président, la CMP a élu par acclamation les membres et membres suppléants du Comité de supervision de l’application conjointe dont le nom suit³⁰.

²⁸ Cette candidature était en suspens depuis la neuvième session de la CMP; le membre suppléant est donc réputé avoir été élu à la neuvième session de la CMP (voir le document FCCC/KP/CMP/2013/9, par. 57).

²⁹ FCCC/KP/CMP/2014/L.2.

³⁰ Voir la note de bas de page n° 27 plus haut.

Comité de supervision de l'application conjointe

	Membre	Suppléant
Parties visées à l'annexe I	M. Hiroki Kudo (Japon)	M. Jakob Lenz (Autriche)
	M. Benoit Leguet (France)	
Parties visées à l'annexe I en transition	M ^{me} Veneta Borikova (Bulgarie)	M ^{me} Irina Voitekhovitch (Biélarus)
	M ^{me} Gherghita Nicodim (Roumanie)	M. Mykhailo Chyzenko (Ukraine)
Parties non visées à l'annexe I	M ^{me} Julia Justo Soto (Pérou)	M. Komi Tomyeba (Togo)

VI. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 6 de l'ordre du jour)

54. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2014/2 contenant le neuvième rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions à la CMP, qui détaille les activités du Comité au cours de la période allant du 19 septembre 2013 au 5 septembre 2014.

55. Le Coprésident de la plénière du Comité de contrôle du respect des dispositions, M. Delano Verwey (Pays-Bas), a présenté dans les grandes lignes le rapport annuel à la CMP. Le Président de la CMP a remercié tous les membres du Comité pour leurs efforts au cours de l'année écoulée. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du Comité.

56. À la reprise de la 10^e séance, le 13 décembre, le Président a noté que le Comité de contrôle du respect des dispositions était dans l'attente de candidatures à la fonction de membre suppléant de la chambre de la facilitation et a engagé les Parties non visées à l'annexe I à poursuivre les consultations et à soumettre la candidature en suspens à la Secrétaire exécutive le plus tôt possible et, au plus tard, le 31 janvier 2015. Une fois la candidature reçue, le membre suppléant sera réputé avoir été élu à la dixième session de la CMP, conformément à la pratique établie.

57. Sur proposition du Président, la CMP a élu les membres de remplacement et les membres suppléants du Comité de contrôle du respect des dispositions dont le nom suit³¹.

Comité de contrôle du respect des dispositions – chambre de la facilitation

	Membre de remplacement	Membre suppléant
Parties non visées à l'annexe I	M. Mamadou Diobe Gueye (Sénégal)	

³¹ Voir la note de bas de page n° 27 plus haut.

Comité de contrôle du respect des dispositions – chambre de l'exécution**Membre de remplacement**

États d'Europe occidentale
et autres États

M. Tuomas Kuokkanen (Finlande)

VII. Fonds pour l'adaptation

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

58. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2014/6 contenant le rapport annuel du Conseil du Fonds pour l'adaptation, qui détaille les activités du Conseil au cours de la période allant du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2014.

59. À l'invitation du Président, le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M. Mamadou Honadia (Burkina Faso), a présenté à la CMP un rapport qui mettait en relief les résultats obtenus au cours de la dernière période considérée. Le Président de la CMP a remercié tous les membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation pour leurs efforts.

60. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations.

61. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M^{me} Suzanty Sitorus (Indonésie) et M^{me} Ana Fornells de Frutos (Espagne).

62. À la 10^e séance, sur proposition du Président³², la CMP a adopté la décision 1/CMP.10 intitulée «Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation».

63. À la reprise de la 10^e séance, le 13 décembre, le Président a indiqué que les consultations s'étaient conclues par la présentation des candidatures au Conseil du Fonds pour l'adaptation. Sur proposition du Président, la CMP a élu les membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation dont le nom suit³³.

Conseil du Fonds pour l'adaptation

	Membre	Suppléant
États d'Afrique	M. Yerima Peter Tarfa (Nigéria)	M. Petrus Muteyauli (Namibie)
États d'Asie et du Pacifique	M. Ahmed Waheed (Maldives)	M. Albara Tawfiq (Arabie saoudite) M. W. L. Sumathipala (Sri Lanka) ³⁴
États d'Europe orientale	M ^{me} Gabriela Popescu (Roumanie)	M ^{me} Umayra Tagiyeva (Azerbaïdjan)

³² FCCC/KP/CMP/2014/L.5.

³³ Voir la note de bas de page n^o 27 plus haut.

³⁴ Cette candidature était en suspens depuis la neuvième session de la CMP; le membre suppléant est donc réputé avoir été élu à la neuvième session de la CMP (voir le document FCCC/KP/CMP/2013/9, par. 81).

	Membre	Suppléant
États d'Amérique latine et des Caraïbes	M. Emilio Sempris (Panama)	M ^{me} Irina Pineda (Honduras)
États d'Europe occidentale et autres États	M ^{me} Su-Lin Garbett-Shiels (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	M ^{me} Yuka Greiler (Suisse)
	M. Hans Olav Ibrekk (Norvège)	M. Marc-Antoine Martin (France)
Parties visées à l'annexe I	M ^{me} Tove Zetterström-Goldman (Suède)	M. Markku Kanninen (Finlande)
Parties non visées à l'annexe I	M ^{me} Patience Damphey (Ghana)	M ^{me} Margarita Caso Chavez (Mexique)
	M ^{me} Fatuma Hussein (Kenya)	
Petits États insulaires en développement	M. Paul Elreen Phillip (Grenade)	M. Samuela Lagataki (Fidji)

B. Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

64. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

65. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBI³⁵, la CMP a adopté la décision 2/CMP.10, intitulée «Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation».

VIII. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto

(Point 8 de l'ordre du jour)

66. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2014/3 contenant le rapport³⁶ sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto, tenue le 5 juin 2014.

67. Le Président a souligné qu'il fallait accélérer l'entrée en vigueur de l'amendement de Doha et a fait observer qu'il était important que les Parties visées à l'annexe I ayant des engagements pour la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto se montrent ambitieuses dans leurs objectifs de réduction des émissions.

68. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'État plurinational de Bolivie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et de l'Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres). Les représentants de neuf Parties ont fait des déclarations.

69. Des déclarations ont également été faites par deux représentants du collectif des ONG de défense de l'environnement.

³⁵ FCCC/SBI/2014/L.39.

³⁶ Comme demandé dans le paragraphe 10 de la décision 1/CMP.8.

70. Sur proposition du Président, la CMP est convenue que le Président consulterait les Parties de façon informelle sur la voie à suivre, et qu'il rendrait compte à la CMP des consultations menées.

71. À sa 10^e séance, sur proposition du Président, la CMP a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa onzième session, conformément à l'alinéa c de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

72. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

IX. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I³⁷

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Communications nationales

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

73. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

74. À sa 10^e séance, la CMP a pris note des conclusions du SBI³⁸ sur ce point.

B. Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

75. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBI³⁹, la CMP a adopté la décision 3/CMP.10, intitulée «Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement».

C. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

(Point 9 c) de l'ordre du jour)

76. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

77. À sa 10^e séance, sur recommandation du SBI⁴⁰, la CMP a pris note du rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto pour 2014⁴¹.

³⁷ L'expression «Partie visée à l'annexe I» est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

³⁸ FCCC/SBI/2014/L.30.

³⁹ Pour la recommandation, voir le paragraphe 22 du document FCCC/SBI/2014/8. Pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SBI/2014/8/Add.1.

⁴⁰ FCCC/SBI/2014/21, par. 17.

⁴¹ FCCC/KP/CMP/2014/7 et Add.1.

X. Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente»

(Point 10 de l'ordre du jour)

78. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA, pour examen.

79. À sa 10^e séance, la CMP a pris note des conclusions du SBSTA⁴² sur ce point.

XI. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 11 de l'ordre du jour)

80. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

81. À sa 10^e séance, la CMP a pris note des conclusions du SBI⁴³ sur ce point.

XII. Questions relatives aux:

(Point 12 de l'ordre du jour)

A. Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

82. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBSTA, pour examen.

83. À la 10^e séance, le Président a rappelé que le Président du SBSTA avait indiqué que cette question était examinée conjointement avec le point 12 b) de l'ordre du jour de la CMP, consacré aux «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto», au titre du point subsidiaire 9 a) de l'ordre du jour du SBSTA, intitulé «Forum et programme de travail».

84. Sur proposition du Président, la CMP a pris note de la décision 20/CP.20.

B. Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

85. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

86. À la 10^e séance, le Président a rappelé que le Président du SBI avait indiqué que cette question était examinée conjointement avec le point 12 a) de l'ordre du jour de la CMP, intitulé «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto», au titre du point subsidiaire 14 a) de l'ordre du jour du SBI, intitulé «Forum et programme de travail».

87. Sur proposition du Président, la CMP a pris note de la décision 20/CP.20.

⁴² FCCC/SBSTA/2014/L.25.

⁴³ FCCC/SBI/2014/L.41.

XIII. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 13 de l'ordre du jour)

88. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XIV. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 14 de l'ordre du jour)

A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013

(Point 14 a) de l'ordre du jour)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

89. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ces points subsidiaires de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

90. À sa 10^e séance, la CMP, sur recommandation du SBI⁴⁴, a adopté la décision 8/CMP.10, intitulée «Questions administratives, financières et institutionnelles».

XV. Réunion de haut niveau

(Point 15 de l'ordre du jour)

91. À la 4^e séance commune de la Conférence des Parties et de la CMP, le 9 décembre, le Président de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la CMP, M. Pulgar-Vidal, a ouvert la réunion commune de haut niveau.

92. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Sam Kutesa, la Présidente du Conseil des ministres du Pérou, M^{me} Ana Jara Velásquez, la Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Christiana Figueres, et d'autres dignitaires ont assisté à l'ouverture de la réunion commune de haut niveau.

93. Pour célébrer l'ouverture de cette réunion, le Gouvernement péruvien a présenté une manifestation culturelle.

94. Lors de l'ouverture de la réunion commune de haut niveau, des déclarations ont été faites par le Président de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la CMP, la Secrétaire exécutive de la Convention, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général de l'ONU, le Président de l'État plurinational de Bolivie, M. Juan Evo Morales Ayma (au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que de l'État plurinational de Bolivie), le Président de Nauru, M. Baron Divavesi Waqa (au nom de l'Alliance des petits États insulaires en développement) et le Premier Ministre des Tuvalu, M. Enele Sopoaga. Des déclarations ont également été faites par les représentants de sept Parties au nom des groupes de négociation et d'autres groupes⁴⁵.

⁴⁴ FCCC/SBI/2014/L.28.

⁴⁵ Les déclarations faites pendant la réunion de haut niveau sont disponibles à l'adresse: http://unfccc.int/meetings/lima_dec_2014/statements/items/8733.php. Ces déclarations sont réputées faire partie des documents officiels de la session.

95. La table ronde présidentielle de la réunion commune de haut niveau s'est tenue le 10 décembre dans la matinée. Ont assisté à l'ouverture de la table ronde le Secrétaire général de l'ONU, la Secrétaire exécutive de la Convention, le Président du Pérou, M. Ollanta Humala Tasso, la Présidente du Chili, M^{me} Michelle Bachelet, le Président de la Colombie, M. Juan Manuel Santos, le Vice-Président de l'Argentine, M. Amado Boudou, et d'autres dignitaires.

96. Des déclarations ont été faites lors de la table ronde présidentielle par le Président du Pérou, la Présidente du Chili, le Président de la Colombie, le Secrétaire général de l'ONU et le Vice-Président de l'Argentine.

A. Déclarations des Parties

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

97. Lors de la réunion de haut niveau, des déclarations ont été faites par 141 Parties, dont 5 par des chefs d'État et de gouvernement, 3 par des vice-présidents ou des vice-premiers ministres, 89 par des ministres et 44 par les représentants de Parties^{46, 47, 48, 49, 50}.

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

98. À la 9^e séance commune de la Conférence des Parties et de la CMP, le 11 décembre, des déclarations ont été faites par les représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales⁵¹.

XVI. Questions diverses

(Point 16 de l'ordre du jour)

99. À la 3^e séance, le Président s'est saisi de ce point de l'ordre du jour. Aucune Partie n'a soulevé de question au titre de ce point.

XVII. Clôture des travaux de la session

(Point 17 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 17 a) de l'ordre du jour)

100. À la reprise de la 10^e séance, le 14 décembre, la CMP a examiné le projet de rapport sur sa dixième session⁵² et, sur proposition du Président, la CMP a autorisé le Rapporteur à achever le rapport de la session, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

⁴⁶ Voir la note de bas de page n° 45 plus haut.

⁴⁷ Deux Parties ((Kazakhstan et Ukraine) ont demandé que leurs déclarations écrites soient publiées sur le site Web de la Convention à défaut d'en faire une présentation orale.

⁴⁸ Israël a pris la parole. Son intervention est disponible sur: https://unfccc.int/meetings/lima_dec_2014/meeting/8141/php/view/webcasts.php.

⁴⁹ La Chine a pris la parole. Son intervention est disponible sur: https://unfccc.int/meetings/lima_dec_2014/meeting/8141/php/view/webcasts.php.

⁵⁰ En outre, cinq déclarations ont été faites par des États ayant le statut d'observateur.

⁵¹ Voir la note de bas de page n° 45 plus haut.

⁵² FCCC/KP/CMP/2014/L.1.

B. Clôture de la session

(Point 17 b) de l'ordre du jour)

101. À la reprise de la 10^e séance, le 14 décembre, sur proposition de la France⁵³, la CMP a adopté la résolution 1/CMP.10, intitulée «Remerciements au Gouvernement de la République du Pérou et aux habitants de Lima». Le Président a ensuite prononcé la clôture de la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

⁵³ FCCC/CP/2014/L.6-FCCC/KP/CMP/2014/L.4.

Annexe I

[Anglais seulement]

Parties to the Kyoto Protocol, observer States and United Nations organizations that attended the tenth session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol

A. Parties to the Kyoto Protocol

Afghanistan	Comoros	Guinea-Bissau
Albania	Congo	Guyana
Algeria	Cook Islands	Haiti
Angola	Costa Rica	Honduras
Antigua and Barbuda	Côte d'Ivoire	Hungary
Argentina	Croatia	Iceland
Armenia	Cuba	India
Australia	Cyprus	Indonesia
Austria	Czech Republic	Iran (Islamic Republic of)
Azerbaijan	Democratic People's Republic of Korea	Iraq
Bahamas	Democratic Republic of the Congo	Ireland
Bahrain	Denmark	Israel
Bangladesh	Djibouti	Italy
Barbados	Dominican Republic	Jamaica
Belarus	Ecuador	Japan
Belgium	Egypt	Jordan
Belize	El Salvador	Kazakhstan
Benin	Equatorial Guinea	Kenya
Bhutan	Estonia	Kiribati
Bolivia (Plurinational State of)	Ethiopia	Kuwait
Botswana	European Union	Kyrgyzstan
Brazil	Fiji	Lao People's Democratic Republic
Brunei Darussalam	Finland	Latvia
Bulgaria	France	Lebanon
Burkina Faso	Gabon	Lesotho
Burundi	Gambia	Liberia
Cabo Verde	Georgia	Libya
Cambodia	Germany	Liechtenstein
Cameroon	Ghana	Lithuania
Central African Republic	Greece	Luxembourg
Chad	Grenada	Madagascar
Chile	Guatemala	Malawi
China	Guinea	Malaysia
Colombia		Maldives

Mali	Rwanda	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Malta	Saint Kitts and Nevis	United Republic of Tanzania
Marshall Islands	Saint Lucia	Uruguay
Mauritania	Saint Vincent and the Grenadines	Uzbekistan
Mauritius	Samoa	Venezuela (Bolivarian Republic of)
Mexico	Sao Tome and Principe	Viet Nam
Micronesia (Federated States of)	Saudi Arabia	Yemen
Monaco	Senegal	Zambia
Mongolia	Serbia	Zimbabwe
Montenegro	Seychelles	
Morocco	Sierra Leone	
Mozambique	Singapore	
Myanmar	Slovakia	
Namibia	Slovenia	
Nauru	Solomon Islands	
Nepal	Somalia	
Netherlands	South Africa	
New Zealand	Spain	
Nicaragua	Sri Lanka	
Niger	Sudan	
Nigeria	Suriname	
Norway	Swaziland	
Oman	Sweden	
Pakistan	Switzerland	
Palau	Tajikistan	
Panama	Thailand	
Papua New Guinea	Timor-Leste	
Paraguay	Togo	
Peru	Tonga	
Philippines	Trinidad and Tobago	
Poland	Tunisia	
Portugal	Turkey	
Qatar	Tuvalu	
Republic of Korea	Uganda	
Republic of Moldova	Ukraine	
Romania	United Arab Emirates	
Russian Federation		

B. Observer States

Canada
Holy See
South Sudan
State of Palestine
United States of America

C United Nations bodies and programmes

United Nations
UN AIDS – Joint United Nations Programme on HIV and AIDS
United Nations Capital Development Fund
United Nations Children’s Fund
United Nations Conference on Trade and Development
United Nations Department of Economic and Social Affairs
United Nations Development Programme
United Nations Development Programme – Peru
United Nations Economic Commission for Africa
United Nations Economic Commission for Asia and the Pacific
United Nations Economic Commission for Europe
United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean
United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women
United Nations Environment Programme
United Nations Global Compact
United Nations High Commissioner for Refugees
United Nations Office of the Commissioner for Human Rights
United Nations Human Settlements Programme
United Nations Information Centre Lima
United Nations Institute for Training and Research
United Nations Office for Disaster Risk Reduction
United Nations Office for Project Services
United Nations Population Fund
United Nations System Chief Executives Board for Coordination
United Nations University
United Nations University – Institute for Environment and Human Security
United Nations Volunteers
World Food Programme

D. Convention secretariats

Convention on Biological Diversity

United Nations Convention to Combat Desertification

E. Specialized agencies and institutions of the United Nations system

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Global Environment Facility

Intergovernmental Oceanographic Commission

Intergovernmental Panel on Climate Change

International Civil Aviation Organization

International Fund for Agricultural Development

International Maritime Organization

International Telecommunication Union

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

United Nations Industrial Development Organization

World Health Organization

World Intellectual Property Organization

World Meteorological Organization

F. Related organizations of the United Nations system

Green Climate Fund secretariat

International Atomic Energy Agency

International Monetary Fund

International Labour Organization

World Bank

World Trade Organization

Annexe II

[Anglais seulement]

Calendar of meetings of Convention and Kyoto Protocol bodies, 2015–2019

- First sessional period in 2015: 1–11 June
- Second sessional period in 2015: 30 November to 11 December
- First sessional period in 2016: 16–26 May
- Second sessional period in 2016: 7–18 November
- First sessional period in 2017: 8–18 May
- Second sessional period in 2017: 6–17 November
- First sessional period in 2018: 30 April to 10 May
- Second sessional period in 2018: 5–16 November
- First sessional period in 2019: 17–27 June
- Second sessional period in 2019: 11–22 November

Annexe III

[Anglais seulement]

Documents before the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol at its tenth session

FCCC/KP/CMP/2014/1	Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary
FCCC/KP/CMP/2014/2	Annual report of the Compliance Committee to the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol
FCCC/KP/CMP/2014/3	Report on the high-level ministerial round table on increased ambition of Kyoto Protocol commitments
FCCC/KP/CMP/2014/4	Annual report of the Joint Implementation Supervisory Committee to the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol
FCCC/KP/CMP/2014/5	Annual report of the Executive Board of the clean development mechanism to the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol
FCCC/KP/CMP/2014/6	Report of the Adaptation Fund Board. Note by the Chair of the Adaptation Fund Board
FCCC/KP/CMP/2014/7	Annual compilation and accounting report for Annex B Parties under the Kyoto Protocol for 2014. Note by the secretariat
FCCC/KP/CMP/2014/7/Add.1	Annual compilation and accounting report for Annex B Parties under the Kyoto Protocol for 2014. Note by the secretariat. Addendum. Compilation and accounting information by Party
FCCC/CP/2014/9– FCCC/KP/CMP/2014/8	Report on credentials. Report of the Bureau
FCCC/KP/CMP/2014/L.1	Draft report of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol on its tenth session
FCCC/KP/CMP/2014/L.2	Guidance on the implementation of Article 6 of the Kyoto Protocol. Proposal by the President
FCCC/KP/CMP/2014/L.3	Guidance relating to the clean development mechanism. Proposal by the President
FCCC/KP/CMP/2014/L.5	Report of the Adaptation Fund Board. Proposal by the President

FCCC/KP/CMP/2014/L.6	Implications of the implementation of decisions 2/CMP.7 to 4/CMP.7 and 1/CMP.8 on the previous decisions on methodological issues related to the Kyoto Protocol, including those relating to Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Proposal by the President
FCCC/CP/2014/L.6– FCCC/KP/CMP/2014/L.4	Expression of gratitude to the Government of the Republic of Peru and the people of the city of Lima. Draft resolution submitted by France
FCCC/SBSTA/2014/2 and Add.1	Report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its fortieth session, held in Bonn from 4 to 15 June 2014
FCCC/SBSTA/2014/3	Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBSTA/2014/L.20	Draft report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its forty-first session
FCCC/SBSTA/2014/L.24 and Add.1	Land use, land-use change and forestry under Article 3, paragraphs 3 and 4, of the Kyoto Protocol and under the clean development mechanism. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBSTA/2014/L.25	Clarification of the text in section G (Article 3, paragraph 7 ter) of the Doha Amendment to the Kyoto Protocol, in particular the information to be used to determine the “average annual emissions for the first three years of the preceding commitment period”. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBSTA/2014/L.29	Implications of the implementation of decisions 2/CMP.7 to 4/CMP.7 and 1/CMP.8 on the previous decisions on methodological issues related to the Kyoto Protocol, including those relating to Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Draft conclusions proposed by the Chair
FCCC/SBI/2014/8 and Add.1	Report of the Subsidiary Body for Implementation on its fortieth session, held in Bonn from 4 to 15 June 2014
FCCC/SBI/2014/9	Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBI/2014/L.25	Draft report of the Subsidiary Body for Implementation on its forty-first session
FCCC/SBI/2014/L.41	Capacity-building under the Kyoto Protocol. Draft conclusions proposed by the Chair